

PRÉFET DU NORD

Lille, le 26 août 2019

## Dossier de presse

### LA BRADERIE DE LILLE 2019 : CONCILIER FÊTE ET SÉCURITÉ EN TOUTE LIBERTÉ

Michel Lalande, préfet du Nord, et Martine Aubry, maire de Lille, ont présenté ce lundi 26 août l'ensemble du dispositif mis en place à l'occasion de la braderie de Lille des 31 août et 1<sup>er</sup> septembre.

Les services de l'État et la mairie ont travaillé conjointement dans deux objectifs : permettre à cet événement de conserver son caractère populaire et festif et garantir la sécurité, dans tous ses aspects et au-delà du seul périmètre délimité.

À cet effet, quatre mesures fondamentales ont été arrêtées en 2017 lors de la première édition de la braderie dans sa nouvelle formule :

- réduire le périmètre de la braderie pour un meilleur contrôle des accès et une meilleure fluidité ;
- spécialiser les espaces par type d'activité ;
- organiser un contrôle en profondeur des flux susceptibles de converger vers la braderie : aux frontières, aux péages autoroutiers, ainsi que sur les axes routiers secondaires, ferroviaires, aériens et fluviaux ;
- mettre en place un dispositif de sécurité qui assure une présence de proximité, tout en s'appuyant sur des moyens de lutte anti-terroriste.

**La Braderie 2018** a été un grand succès qui s'est déroulé sans incident grâce à la mobilisation de l'ensemble des services : **plus de 3 000 agents des services de l'État** - policiers, gendarmes, douaniers, militaires, agents de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et de la préfecture - **853 agents des services de secours aux personnes**, Samu, sapeurs-pompiers et secouristes (Croix Rouge, Croix Blanche, ADPC 59, UNASS Nord de France, FFSS) ont travaillé en lien avec les services de **la mairie de Lille, de la Métropole Européenne de Lille, les différents opérateurs de transports (SNCF, Transpole...) et les sociétés privées de sécurité.**

Puisque 93 % des bradeurs se sont sentis en sécurité en 2018 (sondage de la Voix du Nord de septembre 2018), cette année encore, l'organisation de la Braderie sera calquée sur l'édition précédente tant en termes d'organisation que de dispositif de sécurité.

#### **Le rôle de l'État : garantir la sécurité la sécurité de l'événement au sein de la braderie et en périphérie**

Le dispositif mis en place par les services de l'État concerne aussi bien le périmètre de la Braderie que les accès proches et les itinéraires plus lointains.

Au-delà de la prévention du risque terroriste, le dispositif couvre l'ensemble des champs de la sécurité : sécurité civile, protection des consommateurs et lutte contre la fraude. Il permet de garantir le bon déroulement des festivités liées à la braderie et des manifestations annexes telles que la foire aux manèges ou les courses de la Braderie.

Sous l'autorité du préfet, le centre opérationnel départemental (COD), activé en préfecture du Nord, coordonnera les dispositifs de sécurité et de secours dès le vendredi 30 août à 16h00 jusqu'à la nuit de dimanche à lundi. La mairie de Lille, la police (sécurité publique et CRS), la gendarmerie, le Sdis, le Samu, les associations de secourisme (Croix-Rouge, Croix Blanche, ADPC 59, UNASS Nord de France, FFSS) et la Métropole européenne de Lille (MEL) y participeront pour une réaction immédiate et coordonnée en cas de besoin.

Le préfet et la maire soulignent l'importance à accorder aux consignes de sécurité, en particulier au strict respect des axes rouges, interdits aux activités de braderie, garantissant l'accès des secours en cas de besoin, en tout point de la ville. De plus, ils rappellent que la revente illicite d'emplacements, la consommation excessive d'alcool ou de produits alimentaires douteux, ou encore la vente ou l'achat de contrefaçons exposent à des poursuites.

**Retrouvez le détail du dispositif de sécurité en annexe.**

*Pour suivre l'actualité de la braderie de Lille en direct, abonnez-vous aux comptes suivants :*

- **twitter** : @prefet59/ @lillefrance

- **facebook** : préfet de la région Hauts-de-France et du Nord/ ville de Lille

Préfecture du Nord  
Service régional de la communication interministérielle  
03 20 30 52 50  
[pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

Ville de Lille  
Service presse  
03 20 49 51 58 ou 06 09 636 316  
[presse@mairie-lille.fr](mailto:presse@mairie-lille.fr)

### UN ACCÈS RÉGLEMENTÉ

#### > Le périmètre de sécurité

Un périmètre de sécurité est instauré afin de s'assurer qu'aucun véhicule non autorisé ne pénètre à l'intérieur du secteur de la braderie.

12 points d'accès pour le public (entrée et entrée/sortie) au périmètre de sécurité ont été répartis selon un dispositif concerté. Ils seront contrôlés en permanence par les agents municipaux et les forces de l'ordre, tout comme l'ensemble des installations dans le périmètre.

Tous les véhicules seront contrôlés aux points d'accès au périmètre de sécurité. Les vendeurs devront présenter leur laissez-passer, leur justificatif de réservation et les papiers de leur véhicule. Les visiteurs, qui pourront entrer et circuler librement à pied dans le périmètre de sécurité, feront l'objet de contrôles aléatoires.

Le périmètre sera bouclé à compter de vendredi 19h00 par la pose de « plots béton » et de barrières jusqu'au lundi 2 septembre à 1h. Les participants seront accueillis aux portes qui leur ont été désignées lors de leur inscription en fonction de leur catégorie (brocanteurs ou bradeux lillois non résidents dans le secteur) et selon un planning pré-établi.

#### > Le stationnement au sein du périmètre

À compter du vendredi 19h00, plus aucun véhicule — hormis ceux bénéficiant d'une dérogation particulière — ne sera autorisé à circuler dans le périmètre de sécurité jusqu'au lundi 2 septembre à 01h00. Les exposants pourront circuler jusqu'au samedi 08h00 et à partir du dimanche 18h00 sous réserve qu'ils aient un laissez-passer.

Tous les véhicules restant stationnés dans le périmètre de sécurité seront contrôlés. Les véhicules contrevenant, sans justificatifs ou mal stationnés à l'intérieur du périmètre, seront verbalisés et mis en fourrière immédiatement.

Le stationnement sur l'espace public à l'intérieur du périmètre de sécurité est interdit du vendredi 30 août 01h00 au lundi 2 septembre 05h00. Entre le vendredi 30 août 19h00 et le lundi 2 septembre 06h00, tous les véhicules stationnés dans les parkings privés situés dans le périmètre de sécurité ne pourront ni sortir, ni entrer.

La direction départementale de la sécurité publique (DDSP) veillera au maintien de la libre circulation des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie sur les axes rouges durant toute la durée de la braderie.

#### > Se rendre à la braderie

La braderie occupant une grande partie du cœur de la ville, il est très fortement conseillé de se garer dans les parkings desservis par le métro et d'utiliser les transports en commun pour y accéder. Ils sont situés Porte des postes, Porte d'Arras, à Saint-Philibert et à la Cité scientifique. Toutes les stations V'Lille en libre-service situées dans l'enceinte du périmètre Braderie piétonnier seront fermées pendant la Braderie. Les retraits et rattachage de vélos dans ces stations seront impossibles du vendredi 12h00 au lundi matin.

80 trains TER supplémentaires sillonneront la région avec un tarif spécial Braderie.

### L'ÉTAT SÉCURISE L'ÉVÉNEMENT DE MANIÈRE GLOBALE EN COLLABORATION AVEC L'ENSEMBLE DES SERVICES CONCERNÉS

#### > garantir la sécurité publique

Le dispositif est souple, adaptable et dynamique afin de pouvoir se déployer de façon réactive selon les périodes et les lieux d'affluence. Il est essentiellement concentré autour de la braderie et des lieux de passages tels que les gares. Néanmoins, un dispositif est également renforcé en dehors de la ville de Lille.

Plus de 3 000 agents (policiers, gendarmes, douaniers, militaires) seront spécialement dédiés à la sécurité de cet événement, dont 2 000 à Lille.

Parmi ceux-ci, des policiers en civil et en uniforme, des équipes de démineurs et cynotechniques dont des équipes REXPEMO de la gendarmerie et des motocyclistes.

La sécurité publique renforcera par ailleurs ses équipes judiciaires et de police technique et scientifique. La police judiciaire renforcera ses effectifs tout le week-end.

Un hélicoptère de la gendarmerie et un avion de la PAF seront mobilisés sur l'ensemble du week-end.

En outre, des contrôles fluviaux seront effectués par la brigade fluviale de gendarmerie et des plongeurs.

La police belge viendra en renfort des forces françaises pour faciliter le contrôle aux frontières.

Les contrôles des flux de circulation en direction et au retour de Lille seront renforcés notamment aux postes frontières et sur les grands axes menant à Lille (routiers, ferroviaires, maritimes..).

Aux côtés des personnels de la SNCF et de Transpole, la sécurisation dans les transports en commun et les gares de Lille, sera assurée par des fonctionnaires du service interdépartemental de sécurisation des transports en commun (SISTC) de la DDSP du Nord renforcé pour l'occasion par des effectifs de la police aux frontières et des forces Sentinelle. Les services de sécurité augmenteront leur présence dans les stations de métro les plus fréquentées et veilleront à la fluidité des accès au métro fonctionnant durant toute la nuit du samedi au dimanche.

Le semi-marathon et le 10 km de la braderie se dérouleront samedi matin à partir de 09h00. Le départ se fera rue du Ballon et l'arrivée Boulevard Carnot. Le service d'ordre sera assuré, en plus des moyens municipaux, par des agents de sécurité privée et des policiers de la sécurité publique.

Afin de préserver la fête et d'assurer la sécurité de tous, la mairie de Lille, a pris des mesures de restrictions :

- limitant la vente ou la consommation d'alcool : **dans le périmètre de la braderie du vendredi 30 août à 19h au dimanche 1 septembre à 18h, les ventes à emporter d'alcool, de même que la consommation d'alcool et l'utilisation de contenants en verre sur la voie publique sont interdits.**

- les bouteilles en verre sont interdites sur la voie publique ;

- seuls les professionnels peuvent vendre des boissons alcoolisées.

L'abus d'alcool, l'ivresse manifeste sur la voie publique ou toute autre consommation de produits illégaux seront sanctionnés.

Une attention particulière sera apportée par les services de la sécurité publique contre l'alcoolisation massive. Dans le cadre d'une convention entre la DDSP et des médecins volontaires, et en lien avec le parquet du TGI de Lille, les personnes en situation d'ivresse publique manifeste seront interpellées et sanctionnées.

Le préfet rappelle aux débitants de boissons la responsabilité qui les engage lorsqu'ils continuent à servir des consommateurs manifestement ivres. Il sanctionnera, avec la plus grande sévérité, ceux qui s'affranchiraient de cette réglementation, par des mesures de fermeture administrative.

Il rappelle également qu'il est interdit, de manière générale, d'utiliser un drone de loisirs sur l'espace public en zone urbanisée, et en particulier de survoler la foule avec un tel appareil. D'ailleurs, le périmètre de la braderie fait l'objet d'une interdiction spécifique de survol à basse altitude (3500 pieds - soit environ 1000 mètres), qui s'applique notamment à ces aéronefs sans pilotes.

**Enfin, le préfet a pris des mesures :**

- interdisant la vente, l'usage ou le transport de carburant (vente et transport dans tout récipient transportable sont interdits sur le territoire des communes concernées **du vendredi 30 août à 19h au dimanche 1<sup>er</sup> septembre à 18h**).

- interdisant le port et le transport des bouteilles de gaz sur le territoire de la commune de Lille **du vendredi 30 août 2019 à 19h au dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019 à 18h**.

- interdisant la vente et l'usage d'artifices et de pétards (le port, le transport et l'utilisation sur la voie publique d'engins pyrotechniques et d'artifices de divertissement des catégories C2 à C4 (ou K2 à K4), à titre non professionnel, sont interdits sur la voie publique sur le territoire des communes concernées **du vendredi 30 août 2019 à 19 h au dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019 à 18 h**.

D'une manière générale, l'usage de pétards sur la voie publique est de même interdit sur le territoire de la commune de Lille durant la même période.

L'ensemble de ces mesures sont applicables dans le périmètre de la braderie, mais également à Lille et dans les communes limitrophes.

### **> assurer le service de secours à personnes**

La braderie de Lille disposera d'un dispositif préventif de secours adapté. En lien avec l'Agence régionale de Santé, le Samu renforcera ses équipes médicales et pré-activera le plan blanc.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord renforcera ses moyens opérationnels dans les centres de secours lillois, mais aussi au Centre de Traitement de l'alerte (réception des appels 18/112) pour faire face à l'afflux de population tant au niveau du secours d'urgence aux personnes, qu'en termes d'incendie ou de risques particuliers. C'est ainsi plus de 100 sapeurs-pompiers qui pourront être engagés instantanément dans Lille avec

l'appui de l'ensemble des Centres de Secours de la périphérie. Le SDIS mobilisera 330 sapeurs-pompiers sur l'ensemble de la braderie. Des colonnes de secours de l'ensemble du département du Nord mais aussi des départements voisins se tiendront également prêtes à intervenir.

Les sapeurs-pompiers rappellent la nécessité de respecter l'interdiction des axes rouges et des zones non bradées. Le libre passage des engins de secours doit toujours être assuré, notamment aux intersections mais aussi dans les rues étroites, pour faciliter l'accès de nos camions incendie au plus près des sinistres. Enfin, l'accessibilité aux bouches et poteaux d'incendie, est primordiale pour aider les pompiers dans leur travail. Les sapeurs-pompiers appellent également à un comportement responsable pour que la braderie reste une fête pour tous.

Cinq associations de secouristes agréées (association départementale de protection civile – ADPC59, Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs – Unass Nord de France et FFSS) seront réparties 13 postes de secours et 2 postes nautiques couvrant toute la zone braderie, soit environ 150 secouristes.

#### **Les postes de secours**

##### **Actifs dès le vendredi 18h**

- Rue Solférino / Les Halles
- Avenue du Peuple belge/ îlot comtesse avec entrée par la rue A. Colas et sortie par rue Comtesse
- Poste Nautique : Quai du Wault du vendredi 30 août 18h00 au samedi 31 août

##### **Actifs à partir de 8h le samedi**

- Rue Gosselet (angle Jean Macé)
- Angle boulevard de la Liberté / rue de Valmy
- Gare Lille Flandre, place de la Gare
- Angle rue Pierre Mauroy / avenue Kennedy
- Place Rihour (parking fontaine)
- Place de la République / angle préfecture
- Square Foch (côté rue Nationale)
- Champ de mars / Monument Charles de Gaulle
- Façade de l'esplanade, Pont du petit paradis
- Place du marché aux fleurs, rue Gambetta
- Rue Léon Trulin
- Enfants perdus : école Ruault – 2 bis rue Frédéric Mottez

##### **Actif à partir de 7h le samedi**

- Poste Nautique pour la surveillance renforcée de la Deûle

##### **Accueil enfants et personnes trouvés : école Ruault – 2 bis rue Frédéric Mottez**

La sécurisation des plans d'eau est renforcée autour du quai du Wault et aux abords de la Deûle avec la présence de secouristes et de CRS.

En ce qui concerne le dispositif santé, le SAMU a renforcé, cette année, le nombre d'équipes SMUR présentes sur place.

Une salle de régulation médicale dédiée à la braderie sera également mise en place au sein du SAMU où seront présents des médecins et des représentants des associations de secourisme.

Les hôpitaux Saint-Vincent et Saint-Philibert et le CHU de Lille seront en pré-alerte « plan blanc » renforcé qui se traduit par la mise à disposition de personnel supplémentaire mobilisable à la demande de l'Agence Régionale de Santé.

#### **> Lutter contre la fraude et garantir la sécurité alimentaire**

La direction régionale des douanes et droits indirects de Lille participe à la sécurisation générale de la braderie, et met en place un dispositif coordonné mobilisant pendant deux jours sur le site même de la braderie une trentaine d'agents, pour la recherche de marchandises prohibées, notamment les contrefaçons ou le tabac importé en contrebande.

Des contrôles et des actions de surveillance sont également organisés en amont de la manifestation, sur le trafic routier, mais aussi sur les autres vecteurs d'acheminement de marchandises.

Les services de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) effectuent des contrôles la semaine précédant la braderie dans les restaurants sédentaires dans la zone braderie, contrôles qu'ils poursuivront durant la braderie. Ainsi, des équipes de la DDPP associées à des agents des services d'hygiène de la ville de Lille procéderont à des contrôles portant notamment sur la qualité sanitaire des aliments vendus sur place (respect des délais de péremption et des températures contrôlées, conditions d'hygiène).